



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 6202

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de dresser le bilan de la lutte contre la drogue, et des résultats obtenus par les traitements de substitution.

Texte de la réponse

Selon le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), on observe depuis 1995 une stabilisation du nombre de consommateurs de drogues illicites à problème, c'est-à-dire susceptibles de subir des dommages importants sur le plan sanitaire, social ou pénal, de 150 000 à 180 000 personnes. La mise sur le marché des traitements de substitution, méthadone depuis 1994, et Subutex(R) depuis 1995, s'est traduite par un développement rapide du nombre de personnes dépendantes aux opiacés en traitement. Fin 2002, leur nombre évalué à 108 000 personnes (90 000 pour le Subutex et 18 000 pour la méthadone). Cette politique a permis de diminuer de façon notable le nombre de décès par overdose, et de réduire la consommation d'héroïne. En outre, elle a contribué à la baisse des comorbidités infectieuses, en particulier l'incidence du VIH. L'impact sur l'accès au dépistage et aux soins, tant pour la toxicomanie que pour les pathologies associées, est dans l'ensemble positif. Enfin, l'insertion sociale et les conditions de vie des personnes sous traitement ont pu être améliorées. Néanmoins, on observe des dérives dans l'utilisation du Subutex(R), en raison notamment du phénomène d'injection des comprimés par voie intraveineuse, de l'ampleur du nomadisme médical pour l'obtention de ce médicament, et de son association fréquente avec des benzodiazépines. Le Gouvernement a pleinement conscience de la nécessité de mettre un terme à ces dérives, tout en maintenant la bonne accessibilité aux traitements de substitution. Une réflexion vient d'être engagée sur ce sujet par le ministre de la santé, de la famille et des handicapés. Les mesures qui seront proposées viseront à sécuriser des conditions de prescription et de délivrance du Subutex(R), à mieux adapter l'offre de traitements de substitution aux besoins, et à renforcer l'efficacité et la qualité de la prise en charge des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6202

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4146

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1469